



Patrick Désiré

Secrétaire général de CGT Educ'action

Marc Geniez

Secrétaire général du SNCL-FAEN

Roland Hubert

Co-secrétaire général du SNES-FSU

Jacques Paris

Secrétaire général du SNFOLC

Laurent Coccoluto

Co-secrétaire fédéral de SUD éducation

À

Monsieur Vincent PEILLON

Ministre de l'Education nationale

110, rue de Grenelle

75007 PARIS

Objet : réforme STI

Paris, le 15 octobre 2012

Monsieur le Ministre,

La réforme des formations technologiques industrielles, imposée par le gouvernement précédent comme l'ensemble des réformes du lycée, est entrée en application en classe de terminale à cette rentrée. L'objectif affiché était d'améliorer l'attractivité des formations STI afin de répondre aux besoins de l'économie pour un redéveloppement industriel et pour satisfaire les besoins de recrutement de jeunes qualifiés dans ce secteur.

A peine plus d'un an après la mise en œuvre de cette réforme, on peut dire que cet objectif ne sera pas atteint, les jeunes se détournent de ces formations (- 6,5% en première à la rentrée précédente, selon vos services, et du même ordre à cette rentrée). Les enseignants sont en difficulté face à des programmes mal conçus et des objectifs contestables (ce qui avait conduit, le Conseil Supérieur de l'Education à émettre un avis négatif sur les programmes de cette série). Personne ne pense que la série STI2D permettra de relever les enjeux tant sur le plan économique que social.

Pour ces raisons, nous vous demandons une remise à plat de cette réforme afin que les formations technologiques industrielles soient construites autour de spécialités lisibles pour les jeunes et leurs familles, et autour des grands champs de l'activité de production industrielle. Pour cela, il est nécessaire que les enseignants des disciplines technologiques interviennent sur ces champs conformément à leurs disciplines de recrutement.

Or, Monsieur le ministre, à cette rentrée, vous demandez à l'ensemble des profs de STI de changer de discipline de recrutement pour les regrouper autour de «4 nouvelles spécialités»

qui ne correspondent ni aux 42 spécialités de recrutement de ces collègues ni à leurs compétences professionnelles. Cette obligation est très mal vécue par les enseignants, à tel point que la majorité d'entre eux refusent de suivre cette démarche. De plus, cette procédure de reconversion et de regroupement disciplinaire inquiète l'ensemble de la profession.

Nous vous demandons donc, Monsieur le Ministre, de suspendre cette procédure, et de prendre toutes les mesures afin que le mouvement tant à l'inter-académique qu'à l'intra puisse néanmoins se dérouler dans la plus grande transparence. Il convient également que le mouvement sur les spécialités de STI et celui concernant la technologie au collège soient complètement déconnectés, les enseignants de STI n'ayant pas compétences pour enseigner la technologie au collège. Il s'agit enfin que les enseignants intervenant en classes de sections de techniciens supérieurs puissent continuer à le faire et que leurs compétences spécifiques y soient reconnues.

Comme nous l'avons exprimé lors des débats sur la refondation de l'Ecole, il est nécessaire de revenir sur cette réforme contestée et de créer les conditions d'un débat sur les formations technologiques industrielles afin qu'elles puissent continuer à permettre aux jeunes d'atteindre de hauts niveaux de qualification dans un secteur stratégique au niveau économique et social.

Nous vous demandons, Monsieur le ministre, de recevoir l'intersyndicale en audience afin que vos décisions puissent être conformes aux demandes des enseignants.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de nos salutations respectueuses.



Patrick Désiré
Secrétaire général
de CGT Educ'action



Marc Geniez
Secrétaire général
du SNCL-FAEN



Roland Hubert
Co-secrétaire général
du SNES-FSU



Jacques Paris
Secrétaire général
du SNFOLC



Laurent Coccoluto
Co-secrétaire
fédéral de Sud –
Education